
**CANADIAN BROADCAST STANDARDS COUNCIL
QUEBEC REGIONAL PANEL**

TQS re an episode of *L'Avocat et le diable* (accommodations)

(CBSC Decision 05/06-1605+)

Decided December 11, 2006

M.-A. Murat (Vice-Chair), B. Kenemy, D. Meloul, G. Moisan

THE FACTS

L'Avocat et le diable is a daily open-line television show, running from 9:00-10:00 am. The hosts, Richard Desmarais and Stéphane Gendron, generally discuss current news stories or issues with their callers. The question of the day on May 9, 2006 was [translation] "How far should we go to accommodate ethnic requirements?" The issue appeared to have arisen for the episode's producer from two newspaper reports: the first was an article in *Le Devoir* which observed the significant number of Quebec students whose mother tongue is not French; and the second was a story on l'École Antoine-Brossard in Brossard. In that case, the Marie-Victorin school board accommodated three Muslim girls who were to undergo a swimming test. They covered the windows of the pool because Muslim girls are forbidden to show skin. After putting the question of the day, the hosts began their dialogue with the following exchange (a more complete presentation of the dialogue can be found in Appendix A, available in French only):

[translation]

Desmarais: A question of a sensitive nature. This morning, we're going to talk about what we call accommodations; the accommodations made for eth-, and we are seeing more and more of this. In this morning's edition of *Le Devoir*, we read that one out of every two students in the Montréal school board, one out of every two students whose, um, whose mother tongue is another language, whose mother tongue is not French. That means that only 50 percent of the students in Montréal schools are of true Francophone stock.

Gendron: Watch out, watch out. "True stock".

Desmarais: The true stock.

Gendron: True stock.

[...]

Desmarais: Well, how far do these accommodations have to go?

Gendron: To zero, zero accommodation.

Desmarais: Well no, you have to –

Gendron: No, no, no, it's the laity law passed in France in 2005. Niet; get rid of any manifest signs, throw them in the garbage, otherwise go back where you came from. That's how it works. In my case, no one smokes in my house. Is that clear, or what?

Desmarais: Well, yes, but you're talking about smoking, whereas we're talking about religious practices.

Gendron: Well, it's the same principle. It's the same thing. There's no place for smoking or practising one's religion in the schools.

The dialogue then focussed on the experience of the Muslim girls at the École Antoine-Brossard. One of the hosts referred to the blocking of the windows as “unacceptable favouritism”. After some further bantering between the co-hosts, they took their first call from Chantal.

Chantal: Well, I'm for zero tolerance. There would be absolutely no accommodating, um, –

Gendron: No.

Chantal: – this type of, um, because otherwise, there is no end to it. It was the kirpan; it was, um, specialised technical schools. Now it's swimming. What's next?

Gendron: No, no. We should do as they do in France in terms of laity. Leave your religion at the door –

Chantal: That's right. At home or in church –

Gendron: – on the bus.

Chantal: – or at the mosque, whatever, and um.

Gendron: No more.

Chantal: – whatever and that's it.

Gendron: It's frightening how much time we lose over religion.

[...]

Gendron: Watch out, watch out. Who is at fault? Do we blame the three Muslim girls who made the request and were in fact accommodated? Do we blame the, the prune we heard from the school board, the bearded prune?

Desmarais: Hey, hey, hey, hey.

Gendron: The prune. [Imitating the man in question] "You know, we have certain requirements involving the obligation to accommodate".

Chantal: Well, that's just it. Just tell them "no" directly, and that's the end of it; that's all there is to it.

Gendron: Marie-Victorin school board, shame on you, period. Rotten.

The next caller, Nathalie, was of a similar view:

Nathalie: Especially the mayor of Huntingdon. I wholeheartedly agree with him. Um, that's right. I would be for zero tolerance. Um, if we went to their country and we asked for those types of limitations, I'm not so sure it would be accepted, eh?

Caller Rebecca had a different perspective on the unfairness of favouring other religions.

Rebecca: Um, I find this totally unaccept-, unacceptable.

Desmarais: Mmn hmh?

Rebecca: I believe they removed the crosses in catholic schools.

Gendron: Mmn hmh.

Rebecca: And now they're accepting things from another religion. It's unacceptable.

[...]

Gendron: Yes, but I am astounded by the fact that there is still religion in schools in 2006. And the fact that we are obliged to accommodate. And this is not for sexual reasons; it's for religious reasons. She can't show her charms. What kind of submissiveness is that? You know? What kind of portrayal is that of women?

Desmarais: Three, three out of two thousand; three female students out of two thousand.

Gendron: Yup. It's not allowed. It means that these people refuse our way of life, go swimming fully dressed. And you accept that as a society and you communicate as a value that women do not have the right to show themselves in a bathing suit. I protest and not because it's a pleasant thing!

The end of that call was followed by a sarcastic intervention by co-host Gendron regarding one of his earlier remarks:

Gendron: In any event, I want to apologise to, to the spokesman for the Marie-Victorin school board in case he wants to initiate legal action. I called him a “prune” and I want to apologise to prunes.

After reading a few e-mails supporting the zero tolerance position, the co-hosts returned to the callers. Caller André, living in Montreal at the time of the call, told the story of an experience he had had while living in Mississauga. In a very large high school with a nearly Olympic-size pool, the Muslim girls not only were given the right to swim in appropriate garb, but they also insisted that the lifeguards, who were all female, be similarly clothed. André explained that the latter succeeded in their insistence that, for pool safety reasons, they be as unencumbered as possible in their dress. The result was a compromise. As the dialogue between the caller and co-host Gendron continued, the focus of the discussion changed slightly.

Gendron: Yes, but watch out, watch out. Last night I saw something very serious on Radio-Canada. They broadcast an excerpt from the Qur’an, a sura, I’m not too sure of the term, and the man has the right to hit his wife! It’s criminal! It’s a criminal religious code!

André: Mr. Gendron, Mr. Gendron, Mr. Gendron.

Gendron: Yes.

André: When I lived in Toronto I had Muslim friends. I talked with them and I made some very good friends incidentally. Afghanis, Iraqis, Iranians.

Desmarais: They aren’t all like that.

André: As far as that goes –

Gendron: Well, an upstanding society would forbid the Qur’an. That gets banned. Hey, beating women.

André: Well, as far as that goes, they all told me it’s a few zealots, and we need to eliminate them in our Charter of Rights, you understand?

Gendron: Well, you have to eliminate the text.

André: That’s right, because there are limits to interpretation. There are interpretations in the Bible. Hey, do we live with the Bible every day?

Gendron: No.

Desmarais: No.

Gendron: We eliminate it from our lives and we’re better off for it.

André: I’m telling you that regardless of whether it’s English Canada or Quebec, I am 100 percent in favour of immigration, but those religious zealots, I’m sorry, but I’ll personally escort you to the airport with a few kicks in the ass, and you can go back where you came from.

Caller Zaïde focussed on the beating of women discussion, which she stated was not present in the Qur'an.

Zaïde: And, if you read the Qur'an, there is no law legitimising the beating of women.

Gendron: But why did Jean-Michel Leprince –?

Zaïde: Excuse me, excuse me, I haven't finished. It's like in all religions. Some use religion inappropriately and interpret it incorrectly.

Gendron: Ah!

Zaïde: It's their prerogative, but when you read the facts and you look at the facts, that is not written in the Qur'an at all.

Gendron: Wait a minute, Jean-Michel Leprince showed the excerpt yesterday on RDI during the program *Le Point*. An unfaithful wife deserves to be beaten. The man can beat his wife. That wasn't a fabrication.

Zaïde: No, no.

Gendron: Isn't it true? Isn't it true?

Desmarais: Well, what is written, then?

Gendron: Well, that tears it.

Desmarais: Wait a minute. What is written, then?

Zaïde: I couldn't say –

Gendron: So, you haven't read it! Well, I did, last night for Pete's sake!

Zaïde: [??] not written what you say, but [??] talk about it [??] as you say –

Gendron: Well yes, but a religion that authorises the beating of women is a blankety blank religion.

She then returned to the question of the day, saying,

Zaïde: So, I just want to give my, my position on reasonable accommodation.

Desmarais: Yes, but you didn't read it. I asked you, um, but how far should we go in accommodating this?

Zaïde: Okay, what I can say is that I am in favour, um, of reasonable accommodation, because reasonable accommodation, as, as I'm telling you, I want to define what that is on television. It is the obligation to suspend a rule adopted by a majority in order to meet the needs of, of certain individuals –

Tony was the next caller but the co-hosts took the time to comment on the dialogue with Zaïde.

Gendron: No, you know? No, it's pretty grim because she argued with us. Imagine, the Qur'an advocates beating women. It's criminal. It's a religion that incites crime.

Desmarais: Well, yes. You ask her what it says and well, she doesn't know.

Gendron: She hasn't even read it.

Desmarais: She makes the effort to call and tell us we're wrong, that it doesn't exist, but she couldn't tell us what, what is written.

Gendron: As if what the lady reported on Radio-Canada yesterday was false. For heaven's sake, the text was up on the screen; it wasn't invented.

When Rose called, she identified herself as a Haitian and a practising Christian, who prayed every day.

Rose: I practise my religion. Look, if something doesn't suit me, I'll stay in my own country; same thing if there is something at school. After all, it's not my country. People need to understand. We are in Québec here. There are values. I understand that people don't want to abandon their religion. That's all well and good.

Gendron: Mmn hm. Religion is a personal thing.

Rose: But, I pray. You know, I pray every day. I go to church. But I don't need to flaunt it everywhere.

Gendron: Well, that's just it. You go to church for those things.

Rose: Yes.

Gendron: You make it a personal thing.

Rose: I pray at home.

Gendron: That's right.

Rose: I saw in the paper that the university, I attend the University of Montréal, that legal action is being taken against the Polytechnique by Muslims who want a place to pray. [????] Is everyone going to ask for a place to pray? Now, for three individuals, we have to pay money so the children can be shut away. It's abnormal; it's becoming tedious.

[...]

Rose: Why are they the centre of the universe? Look here, we're not going to implant Islam around the world. I'm sorry, that's the idea. Look, this is Québec; if you're not happy, go back where you came from.

That call was followed by one from Cécile, who also identified herself as a Haitian. Referring to Zaïde's call, she asserted:

Cécile: In her race, in her race, not all Arab women wear the hijab, so she should start by accusing them. And I want to tell them that Arabs want to sexualise everything. They are pigs; they are swine –

Desmarais: Shu, shu –

Cécile: They, their policy is to sexualise so they can condemn everything.

Gendron: Yes, but listen, there are French Canadians who are also pretty focused on sex.

Cécile: Well yes, but they should, they should espouse the, um, Arab religion, I'm telling you. And I want to tell that woman that the West gives her far more respect than the people in her country. I mean, my father is Haitian and so is my mother. And I'm telling you, we are in Québec; we respect Québec law. If you don't like it, well can we Haitians ask for voodoo churches, in the schools, I don't know.

Desmarais: Hey, hey, hey.

Cécile: We never have problems with –

Gendron: No, but if you follow that logic –

Desmarais: That's where it starts.

Cécile: I'll tell you something. We never have problems with the Irish, the Italians, the Asians –

Desmarais: The Chinese.

Cécile: The Chinese, the Italians.

Desmarais: The Buddhists.

Cécile: Well, it's true, those people respect themselves. It's always the same damn individuals. In Spain, in all the countries they go to, they make tongues wag, that's, that's clear. Are we going to give them Québec for Christ's sake?! How long are we going to wait? We'll give them Québec and we'll have to go live in [?]?! Is that what they want? Fine.

Then, after reading some e-mails, co-host Gendron provided a clarification regarding the Qur'an provision referred to earlier.

Gendron: The passage quoted yesterday from sura four point thirty-eight. So, to contradict Zaïde who was quite steamed up a while ago. So, for those women who are not, those women who are not virtuous and obedient, um, the sura says "As to those on whose part you fear disobedience, admonish them and leave them alone in the sleeping-places, and beat them". Imagine such a backward, clueless, mental provision.

Desmarais: Fear disobedience.

Gendron: Yes, and you shall relegate them to separate beds and you shall beat them. Geez, that's harsh. So, if I beat you, it is because I love you, it is because that is the word of Mohammed. Sura 4.38, you shall beat them. And then, the idiots tell us "Well, it's my religion; it's written down in the book". Who wrote the book? Bunch of ignorami. It's men, old broken down macho men who wanted to subjugate you 2,000 years ago, 1,000 years ago. "But, it's written in the book; I had to do that, make her wear a scarf, it's written in the book."

The final caller was Julie and her concluding remarks and those of the co-hosts were as follows:

Julie: What is good for one is good for the other. If it's good for a school, it should be good for the others.

Desmarais: That's right.

Julie: If it isn't good for a school, well then let them get rid of it and stop nauseating us with this.

Desmarais: Um, but I can tell you this. Together they are capable of making many, many demands from all sides.

Gendron: Yes, but it's because, remember, if Muslim women come here and Fatima Houada-Pépin is a very good example of a liberated woman.

Desmarais: Yes.

Gendron: When you come here, well for us a woman is a man's equal. If you don't like it, well go back home. That's all. You'll be arrested and jailed because if your religion advocates beating your wife, I will seize the Qur'an, I will seize your religion, I will close the mosques and that's the end of it. Thank you and goodnight.

In all, the CBSC received 24 complaints about the program. Of these, only four individuals filed Ruling Requests following the broadcaster's responses. The first complainant, who identified himself as an Arab, sent a complaint to the CRTC, which forwarded it to the CBSC in due course. He wrote in part (the full correspondence from the four individuals and the broadcaster's responses can be found in Appendix B, available in French only):

[translation]

The complaint concerns one or more offensive and discriminatory comments with respect to the Muslim religion and my Arab origins made by hosts Richard Desmarais and Stéphane Gendron during the program *L'Avocat et le diable*, broadcast on May 9 from 9 to 10 a.m.

During this program, Mr. Stéphane Gendron insulted the Muslim religion, saying it is "a blankety blank religion." Rather than displaying the professionalism and integrity of their profession, the hosts would not let a Muslim lady from Montréal

express her opinion and made fun of her. On the other hand, they were only too happy to converse with the woman who called Arabs “pigs”. Mr. Desmarais asked her mockingly to lower her voice so she would not be heard by Arabs. Should they not have hung up? The two hosts even had the temerity to add that the Arabs must get on planes and leave.

The comments made by the hosts of this program incite hatred, disdain and discrimination against Arabs and Muslims. They have no respect for either democratic values or the general wellbeing of Arab and Muslim citizens.

The other three letters were sufficiently similar to this complaint that their text need not be repeated here; they can, however, be found in Appendix B.

The broadcaster’s Vice-President, Communications, responded to each of the complainants in the following terms on July 6.

[translation]

We sincerely regret that you were offended by the comments made by Messrs. Gendron and Desmarais and we apologise. However, we believe it is important to establish the context in which they made their comments during this program. In fact, the hosts were commenting on recent events, in particular a news story that caused a lot of ink to flow and generated a great many comments, i.e. the decision made by a school to allow three Muslim girls to take their swimming exam apart from the other students after having eliminated all visual access to the pool.

This situation sharply emphasised the differences among various religions, certain particular effects caused by the strict application of these religions in schools and the great difficulty in respecting the obligation to accommodate as set out by the Supreme Court. It should be noted that this story also followed behind the issue of wearing a kirpan in school.

Given this context, it is false to claim that religion was the target as such, as the issue was rather an undeniable fact of current events that could be legitimately commented upon by the hosts of this program.

That being said, we submit to you that these comments were made for the sole purpose of pointing out the difficulties inherent in the strict application of a religion within a different framework, and that even though some may consider these comments discriminatory they were not abusive and could be justified in a context where school authorities sought to deal with certain features of this religion with total objectivity.

The Canadian Standards Council [*sic*] has even recognized that in a society as progressive as ours it is acceptable to underscore certain religious tenets with humor without constituting disdain or undue or abusive discrimination.

The complainants declared their dissatisfaction in identical letters, which read in principal part:

[translation]

I received a letter from TQS in which [the Vice-President] wrote that she regrets the incident. Her reply consisted of nothing more than a pat formula containing quotes out of context that do not in any way address my concerns as to the patently hateful comments disseminated on TQS. I am not alone in having been offended, as a mockery has been made of the law. If in fact the Vice-President is apologizing, I would very much have liked to believe the sincerity of her “words”, but unfortunately the rest of her two-page letter demonstrates that she did not take the time to read the complaint. Several points completely escaped her.

The Vice-President did not take into account the fact that the subject of the letter was hardly one that “caused a lot of ink to flow and generated a great many comments”. Although such accommodations have been set out by the Supreme Court, it was the general substance of the comments made by the two hosts that were cause for indignation. When the hosts of a supposedly professional and credible program claim that the Muslim religion is a “blankety blank” religion, encourage the audience members who call in to insult Arabs and call them “pigs”, and mockingly propose that the Arabs “leave by plane”, the situation is serious! It was precisely these comments that we deem offensive. It is this context that reveals a lack of respect for our cultural communities and this manner of inciting racial hatred that are completely unacceptable.

[...] Freedom of speech and multiculturalism enrich society. On the other hand, these are abusively discriminatory comments that cannot be accepted or justified for any reason. [...] The insults contained in the program *L'Avocat et le diable* pave the way for small minds to infect society with a mentality that will not withstand an intellectual debate based on reality and objectivity.

THE DECISION

The Quebec Regional Panel examined the complaint under the following provisions of the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics*:

CAB Code of Ethics, Clause 2 (Human Rights)

Recognizing that every person has the right to full and equal recognition and to enjoy certain fundamental rights and freedoms, broadcasters shall ensure that their programming contains no abusive or unduly discriminatory material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

CAB Code of Ethics, Clause 6 (Full, Fair and Proper Presentation)

It is recognized that the full, fair and proper presentation of news, opinion, comment and editorial is the prime and fundamental responsibility of each broadcaster. This principle shall apply to all radio and television programming, whether it relates to news, public affairs, magazine, talk, call-in, interview or other broadcasting formats in which news, opinion, comment or editorial may be expressed by broadcaster employees, their invited guests or callers.

The Quebec Regional Panel Adjudicators reviewed a tape of the call-in show and read all of the correspondence. The Panel concludes that the episode was not in breach of the aforementioned Code provisions.

Human Rights

It has long been the position of the CBSC Panels that it is not simply *any* reference to an identifiable group that will be understood to constitute a breach of the Human Rights clause of the *CAB Code of Ethics*; it is only those comments that are abusive or unduly discriminatory that will be found in violation. It should also be noted that the discussion of political matters or issues of current affairs will generally be understood as falling within the sphere of acceptable comment, although there is no doubt that even such customarily valuable discussion can be carried over the invisible boundary line of tolerability. It is the responsibility of the Panel to review the challenged broadcast material to see whether it is tinged with such negative critical content as to be found in breach.

In the matter under review, the trigger for the morning discussion was a specific event that had garnered public attention in Quebec; namely, the bathing attire of Muslim girls in an otherwise unrestricted school pool environment. Basically, the question for callers focused on the extent to which the general population should accommodate the practices of ethnic minorities that are in conflict with the traditional comfort levels of the local citizenry. Similar triggering issues had arisen with the wearing of the kirpan by Sikhs, the hijab, niqab or burkha by Muslims, large religious crosses or other symbols by various orthodox Christian sects and so on. In France, the passage by the Assemblée nationale of the loi du 17 mars 2004, à propos du port des signes religieux à l'école [law of March 17, 2004 concerning the wearing of religious symbols in school], generally known as the loi sur la laïcité [laity law], provoked worldwide reaction on such matters (and this law was referred to in this broadcast).

The point is that the discussion of such matters is in and of itself entirely consistent with the entitlement, if not responsibility, of any broadcaster to discuss controversial issues. Nor is it a breach of any codified standard for the co-hosts or callers to take the position that schools and other public institutions ought not to cater to the demands of other religions or traditions. The issue is rather, in so doing, have the co-hosts or callers gone too far? Have they overstepped the bounds of legitimate comment? The Quebec Panel considers that they have not. The focus was on the *issues*, not on the identifiable group espousing them. One issue, the initial issue, was the dress restrictions. That was dealt with strictly on the issue of concessions to be made or refused (most callers did, it is true, espouse the zero tolerance approach, but that was their right to do). Another was the lawsuit instituted by Muslim students at the Montreal Polytechnique seeking a room for prayer. This, too, provoked a reaction of unreasonableness by the one caller raising that point. Here, too, she was entitled not to support the

request by certain students. Finally, in this regard, there was the comment about the small-mindedness of a religion that would support the beating of a spouse for infidelity. Although this point arose from the discussion of a Qur'anic sura that appeared to be worded so as to support such harsh treatment of a spouse, the reaction was framed in terms related to *any* religion that would favour such actions.

In other words, there was not, in the view of the Panel, any abusive or unduly discriminatory comment with respect to the discussion of any of the foregoing issues. It is, however, undeniable that one caller uttered the ugly statement, [translation] "They are pigs; they are swine", but there was a quick negative reaction to it by the co-host Desmarais, who said "Shu, shu." (The Panel disagrees with the first complainant that this was done in the context of keeping the comment quiet so that persons who might be offended could not hear it; it seems to the Panel that the purpose was to suggest that the caller should not be making such remarks *at all*.) And when the caller followed up with a supplementary comment regarding their sexual proclivities, co-host Gendron quickly countered by saying [translation] "Yes, but listen, there are French Canadians who are also pretty focused on sex." There was, in other words, counterpoint to the comments. Nipped in the bud, they were permitted no life or existence by the co-hosts. They did not, in the circumstances of their utterance, amount to abusive or unduly discriminatory comment.

In this episode of *L'Avocat et le diable*, the Quebec Regional Panel finds no breach of Clause 2 of the *CAB Code of Ethics*.

Quoting the Qur'an

At one point in the program, during an exchange with caller André, co-host Gendron referred to a Radio-Canada television program of the evening before in which a reference had been made to a sura in the Qur'an which, he reported, "the man has the right to hit his wife". His reaction, whether feigned or genuine, was one of horror: [translation] "It's criminal! It's a criminal religious code." The discussion with the following caller, Zaïde, continued to focus on the Qur'anic sura, which had only been discussed obliquely. No specific reference had yet been given to either the text or the number of the sura in question. A part of that exchange indicated that, although caller Zaïde categorically denied the presence of that provision in the Qur'an, co-host Gendron strongly supported its existence on the basis of the assertion by Jean-Michel Leprince on Radio-Canada.

Zaïde: And, if you read the Qur'an, there is no law legitimising the beating of women.

Gendron: But why did Jean-Michel Leprince –?

Zaïde: Excuse me, excuse me, I haven't finished. It's like in all religions. Some use religion inappropriately and interpret it incorrectly.

Gendron: Ah!

Zaïde: It's their prerogative, but when you read the facts and you look at the facts, that is not written in the Qur'an at all.

Gendron: Wait a minute, Jean-Michel Leprince showed the excerpt yesterday on RDI during the program *Le Point*. An unfaithful wife deserves to be beaten. The man can beat his wife. That wasn't a fabrication.

That level of reliance as to the accurate content of an important Qur'anic provision, particularly one that is the subject of criticism, is risky. In *CFRA-AM re an episode of the Lowell Green Show (the Qur'an)* (CBSC Decision 05/06-1380, May 18, 2006), the Ontario Regional Panel was called upon to assess similar assertions by an Ottawa radio call-in show host, who had *misquoted* a provision of the Qur'an regarding the issue of apostasy. Although the radio host had himself misquoted a letter-writer who had properly quoted the sura, the point was that the radio host had gotten the text wrong, with regrettable consequences for the radio audience and Islam. As the Ontario Panel said,

The issue is [...] that the "quotation" from the Qur'an is incorrect. [...] The broadcaster had its own obligation to be certain, at material times, of the accuracy of the material on which it was *relying*. Its failure to do so resulted in a construct of an argument or position that *appeared* to be more defensible than it was. The Qur'an has an authoritative cachet, as it should, as the Bible does. Building an argument on the apparent content of Islam's holy book puts callers and listeners in a defensive, behind-the-8-ball position from the get-go. The host either knew or ought to have known that his position would appear stronger in such reliance. He or someone on the broadcaster's staff ought to have verified such an important point before using that provision as the *foundation* for almost the entire episode. Their failure to present the audience with accurate information about the content of the Qur'an was misleading and unfair. They loaded the dice without disclosing the fact that they had done so, even if that choice was unintentional. In the end, the broadcaster's constant reliance on misquoted text from the Qur'an [...] rendered the presentation neither full, fair nor proper, and consequently in breach of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*.

As it happens, the sura referred to in the challenged broadcast was not misrepresented. It was, however, chancy to depend on someone else's representation for such a consequential conclusion by the co-hosts. In the view of the Panel, they were lucky on this occasion.

Later identified as sura 4:38 (numbered in some locations as 4:34), translations do appear to refer to the sanction mentioned by the co-hosts on the program. It may be that leaving to listeners the idea that the entitlement to "beat" women in the sense of the Canadian criminal law is a shallow and uncustomary interpretation of those words. It does not, however, in the circumstances of this broadcast, amount to an improper or unfair comment, as envisaged in Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*.

Broadcaster Responsiveness

The CBSC considers, as a part of every decision, whether the broadcaster has complied with its obligation to respond appropriately to the complainant's concerns. That dialogue is not only a part of every broadcaster's CBSC membership obligations, it also represents the public's sense of security in the process of self-regulation. While broadcasters are always involved with the reaction of their audiences to what they put on air, this dialogue with a listener is the manifestation to the complainant of that involvement. In this case, the Panel considers that the response by the Vice-President of Communications at TQS was thorough and appropriate.

This decision is a public document upon its release by the Canadian Broadcast Standards Council. It may be reported, announced or read by the station against which the complaint had originally been made; however, in the case of a favourable decision, the station is under no obligation to announce the result.

ANNEXE A

Décision du CCNR 05/06-1605+ TQS concernant un épisode de *L'Avocat et le diable* (accommodements)

Cet épisode de *L'avocat et le diable* a été diffusé le 9 mai 2006 de 9h00 à 10h00. Les animateurs s'appellent Richard Desmarais (RD) et Stéphane Gendron (SG). La question du jour était « Jusqu'où doit-on aller pour accommoder les ethnies? ». Les dialogues pertinents suivent.

RD: Question délicate. Et ce matin on va vous parler de ce qu'on appelle les accommodements. Et les accommodements qu'on fait pour les ét-, puis de plus en plus l'on le voit dans le, dans *Le Devoir* de ce matin on nous dit que un étudiant sur deux, à la Commission scolaire de Montréal, un étudiant sur deux qui est, euh, qui est d'une, qui est d'une langue autre maternelle, une langue maternelle autre que le français. Ça dit qu'il reste rien que cinquante pour cent de véritables francophones de souche dans les écoles à Montréal.

SG: Attention, attention. « De shouche ».

RD : De shouche.

SG : De shouche.

[...]

RD : Mais jusqu'où il faut aller dans notre accommodement?

SG : À zéro, au zéro accommodement.

RD : Ben non, il faut –

SG : Non, non, non, c'est la loi sur la laïcité passée en France en 2005. Niet, tout signe ostentatoire, arrache-moi ça, mets-moi ça dans les vidanges, sinon retourne-toi-en chez vous. C'est de même ça marche. Moi, y a pas personne qui fume dans ma maison, c'est-tu clair ça ma Claire?

RD : Ben oui, mais on parle de fumer là. On parle de pratiques religieuses.

SG : Ben, c'est le même principe. C'est la même chose; fumer ou pratiquer sa religion ça a pas sa place dans les écoles.

RD : O.K., bon, ce qu'on va faire, pour vous.

SG : Qu'est-ce t'en penses toi?

[...]

- pause publicitaire

On diffuse le reportage d'Étienne Phénix qui a paru à *Jean-Luc Mongrain*. C'était un reportage sur l'École Antoine-Brossard à Brossard où la Commission scolaire Marie-Victorin a fait un accommodement aux trois filles musulmanes qui devaient faire un examen de natation. Ils ont barricadé les fenêtres de la piscine parce que les musulmanes n'ont pas le droit de montrer leur peau.

RD : Mais jusqu'où ça va aller?

SG : C'est un traitement de faveur inacceptable.

RD : C'est ça, c'est ça l'affaire.

SG : Ça aucun bon sens.

RD : Les, les Jamaïcains rastafans là.

SG : Oui.

RD : Fument, fument du pot.

SG : C'est leur religion ça.

RD : Ça fait partie, ça fait partie de leur, euh, est-ce qu'ils peuvent, demain matin, demander le droit de fumer du pot à l'école?

SG : Ben, pour eux-autres je leur dis « oui ».

RD : Eh ben, voyons, non.

SG : Je pourrais être le grand pape rastafarien. [Il fait semblant de fumer]

RD : Ah non. Mais quand même là, t'sais? Quand on regarde ça là. Il dit c'est un, c'est pas un traitement de faveur. Je regrette, ça devient un traitement de faveur.

SG : Oui, parce qu'eux autres font leur examen en catimini à huis clos, alors que le jeune lui, canadien français pure laine de shouche est obligé de faire ça devant tout le monde et le stress que ça comporte.

RD : Ouais. C'est ça.

SG : Pis, est obligé d'exhiber ses charmes. Devant tout le monde lui aussi!

RD : Et quel vocabulaire! Quel vocabulaire!

SG : Viens-tu me dire là que ces trois filles-là sont charmantes? Ses charmes.

RD : Exhiber ses charmes. Ça veut dire que toutes les filles –

SG : Ouais.

RD : – qui se promènent dans l'école qui sont pas voilées puis avec le –

SG : C'est ça. C'est un objet sexuel ambulant comme une paire de tétons, comme si une face c'était charmant. Penses-tu, pensez-vous moi là que je suis charmant là?

RD : 'Gardez-le, 'gardez. Voyons.

SG : J'ai-tu l'air d'un gars charmant avec mon bouton là ici qui est en train d'exploser?

RD : Alors, alors la question est fort simple : jusqu'où doit-on aller dans nos accommodements, puis on va commencer tout de suite avec un appel. On a Chantal à Drummondville. Oui, bonjour.

C : Oui, bonjour.

RD : On vous écoute.

C : Alors, moi, ce serait tolérance zéro. On y en aurait pas d'accommodement aucun pour, euh, –

SG : Non.

C : – ce genre de, euh, parce que sinon, on arrête plus là. C'était le kirpan, c'était les écoles, euh, technologies spécialisés. Là c'est la natation. Après ça va être quoi?

SG : Non, non. Ça la laïcité qu'on fasse comme en France là. Ta religion, tu la laisses au vestiaire –

C : C'est ça. À la maison ou à l'église –

SG : – dans l'autobus.

C : ou à la mosquée, peu importe là, pis euh.

SG : Fini.

C : – peu importe là. Puis, c'est ça là.

SG : C'est épouvantable ce que la religion nous fait perdre comme temps.

RD : Sinon, sinon, sinon. Mais non, mais c'est ça, c'est comme –

SG : Comme argent.

RD : Comme argent. Quand, quand –

SG : – on devait poursuivre, euh –

RD : Hey, jus-, juste de mettre ça en place pour protéger les lieux –

SG : C'est ridicule.

RD : – combien ça peut avoir coûté à l'école?

SG : Complètement contre. C'est le début de la fin [??].

C : C'est ça, puis qu'on doit acheter des livres ou des choses que les enfants ont vraiment besoin. Il y a pas d'argent –

SG : Non.

C : – puis pour ça, euh ...

RD : Mais trois sur deux mille. Et même le représentant là –

SG : Qui est musulman est en bon maudit.

RD : Qui est musulman trouve que –

SG : C'est trop.

RD : – c'est un peu d'exagération.

SG : Ouais.

RD : Alors ceux et celles qui la demandent là, si vous plaît, prenez votre trou de temps en temps puis comportez, vous êtes –

SG : Oui.

RD : On est pas, on est pas des sauvages. On est des, on n'est pas un peuple –

SG : À qui la faute là?

RD : – [?], non instruit, non civilisé.

SG : Attention, attention. À qui la faute? Est-ce qu'on blâme les trois musulmans qui ont fait la demande qui l'ont eue? On blâme le, le raisin là qu'on a entendu de la Commission scolaire, le raisin barbu.

RD : Hey, hey, hey, hey.

SG : Le raisin. [imite Monsieur] « Vous savez, on a des contraintes d'obligation d'accommodement ».

C : Non, mais c'est ça. Qu'on leur dise « non » directement, puis c'est final, c'est ça.

SG : Point à la ligne. Commission scolaire Marie-Victorin, *shame on you*. Pourri.

RD : Okay.

SG : Merci, Chantal.

C : Bonjour.

RD : Merci, Chantal, au revoir. On va aller à Anjou maintenant. On a Nathalie. Nathalie, bonjour.

N : Bonjour.

RD : On vous écoute.

N : Euh, je trouve que vous faites une super de bonne émission.

RD : Merci.

N : Surtout maire de Huntingdon. J'sus très d'accord avec lui. Euhm, c'est ça. Moi ce serait tolérance zéro. Euh, si nous on irait dans leur pays à eux, puis on demanderait des contraintes de même, j'sus pas sûre que ce serait accepté. Hein?

SG : Ouais, mais attention. Vous avez raison, mais ils ont pas de charte des droits eux autres. Ils ont eu peut-être cette, euh, vision là de ne pas adopter de charte des droits. Nous-autres on a eu [?].

N : Ouais, je trouve qu'on est un peu capotés avec notre charte des droits.

SG : Et oui.

RD : On a donné le nom d'un aéroport à celui qui nous a laissé avec cette charte-là. Pierre Elliott Trudeau.

N : Ouais, ben c'est ça. Faudrait peut-être réaliser nos valeurs.

SG : Toi c'est parce que t'es un vieux bleu conservateur là.

RD : Non, non. C'est pas pour ça là. Mais 'garde le trouble que ça fait et regarde l'argent que ça coûte –

SG : Mais oui.

RD : – en avocaterie depuis 1982.

SG : Ah, donc, tu es d'accord avec, euh, le député conservateur de l'Ouest qui dit que les juges se donnent les pouvoirs divins? Avec la Charte?

RD : Ben, c'est à dire ils ont pas le choix. Il y a personne qui va mettre ses culottes pour régler la situation. Quand dit, quand le pouvoir politique est trop mou, ça prend quelqu'un pour essayer de faire respecter le plus possible ce qui est écrit dans les textes.

SG : On est pris avec ça. Nathalie a raison. On est allé trop loin.

RD : Merci, Nathalie.

SG : Merci, Nathalie.

RD : On va aller à Montréal maintenant.

N : Merci, bonne journée.

SG : Bonjour.

RD : À Rebecca à Montréal, bonjour.

R : Oui, bonjour.

RD : On vous écoute.

R : Euh, moi je suis, je trouve ça carrément inaccept-, inacceptable.

RD : Mmn hmn?

R : Je crois que ils ont retiré les, les croix dans les écoles catholiques.

SG : Mmn hmn.

R : Puis maintenant ils acceptent des choses d'une autre religion. C'est inacceptable.

SG : Mmn. C'est vrai que c'est contradictoire, hein?

RD : Oui, oui. Mais c'est –

SG : Mais de retirer les croix, c'est un bon débarras.

RD : Le monde scolaire, le monde scolaire est assez contradictoire.

SG : Oui, mais le fait qu'il y a encore de la religion dans le monde scolaire, moi ça me dépasse en 2006. Puis qu'on soit obligé d'accommoder. Pis c'est pas des raisons sexuelles là, c'est des raisons religieuses. Elle ne peut exhiber ses charmes. Mais quelle sorte de soumission que c'est ça? T'sais? Quelle sorte d'image de la femme que ça envoie?

RD : Trois, trois sur deux mille là. Trois étudiantes sur deux mille.

SG : Ouais. T'as pas le droit. Ça, ça veut dire que ces gens-là refusent notre mode de vie, se baignent tout habillés. Pis t'accepte ça comme société, pis tu véhicules ça comme valeur que la femme n'a pas le droit de s'exhiber en maillot de bain. Moi je proteste. Pis pas parce que c'est beau là!

RD : Mais en même temps –

SG : Par principe!

RD : Merci, Rebecca, de votre appel. Mais en même temps où sont toutes ces femmes, toutes ces femmes qui prêchent la libération?

SG : Mmn hmn. Ouais. Le club des cent femmes qui a appuyé Pauline Marois, les cent et une femmes là?

RD : En voilà une cause là, en voilà une cause.

SG : Boucher, les filles ont soif t'es où là pour défendre ça?

RD : O.K.

SG : En tout cas, je veux m'excuser auprès de, du porte-parole de la Commission scolaire Marie-Victorin au cas où il enverrait une mise en demeure. Je l'ai traité de « raisin »; je m'excuse auprès des raisins.

RD : [rit] O.K., alors, euh, c'est quoi notre question? Comment est-elle formulée ce matin? Sors-moi la fin parce que tu l'as tournée.

SG : Hein? Je sais pas. Ici –

RD : Jusqu'où – attend-là, je pose – jusqu'où doit-on aller pour accommoder les ethnies? On fait une courte pause.

- pause publicitaire

RD : On commence avec Madame Boissonneault. Madame Boissonneault de Mont St-Hilaire dit [il lit courriel] « lorsqu'on adopte un nouveau pays, il me paraît tout à fait normal d'adopter sa langue, sa culture. Mais les Québécois sont bien trop peureux pour s'affirmer et dans quelques années, il y aura plus rien de québécois à Montréal. »

SG : Oui. Ici j'ai Guy Bouchard de Richmond. « À l'école on nous enseigne que Dieu n'existe pas, qu'on est fait d'ADN, de cellules, d'acides et tout ça. Mais tous ceux qui croient à Dieu se voient attribuer tous les droits dans ces mêmes écoles où, par contre, Dieu n'est supposé exister. » C'est vrai que c'est une incohérence.

RD : Incohérence totale. Incohérence totale. « On est rendu de vraies poules mouillées en ce qui concerne les ethnies. » Ça c'est Michel Halwin en Abitibi. « Ils nous mangent la laine sur le dos, mais on doit se plier à tous leurs caprices. Assez, c'est assez. Le temps, c'est le temps de nous faire, de nous faire respecter. »

SG : Moi je ne comprends pas. Jean Charest présenterait par exemple cet automne un projet de loi sur la laïcité. Quatre articles en France, la loi de 2005, quatre articles c'est tout. Aucun signe ostentatoire dans nos écoles. Il serait héro. Il serait héro. Il battrait le PQ aux prochaines élections, ça réglerait le problème. Mais pas, pas de courage, pas de vision.

RD : O.K., on va avoir des appels. On va aller à Québec. On a André à Québec. Bonjour.

A : Bonjour messieurs.

RD : On vous écoute.

A : Bon, regardez, moi je l'ai vécue votre histoire à matin, là.

RD : Ah oui.

A : Ben à l'époque je restais en banlieue de Toronto à Etobicoke –

SG : Oui.

A : – puis la ville voisine s'appelle Mississauga. Il y avait justement une [?] vous savez grosse polyvalente géante, là, avec une piscine semi-olympique, et il y avait des heures qui étaient réservées comme ça aux groupe musulmans. Les musulmans, imaginez, faisaient placarder toutes les fenêtres de la piscine, ainsi que les portes vitrées qui donnaient sur l'extérieur avec des papiers, vous savez, des papiers de, comme des, des sacs de poubelle verts. Là il y avait des lifeguards, les lifeguards, les sauveteurs, étaient des filles. Les musulmans ont exigé que les filles travaillent en tout temps, lorsque des musulmans, habillées de la tête aux pieds. Et là ça a éclaté. Et puis là quand il y a des gens parlaient de Québécois tantôt là. Laissez-moi dire qu'au Canada anglais là, les Canadiens anglais en général sont littéralement obnubilés par la rectitude politique. Je –

SG : Mais c'est écœurant de, quel sorte de message que ça envoie de la femme? Hier il y avait un reportage de Jean-Michel Leprince –

A : Monsieur Gendron –

SG : – la voie de la violence, là.

RD : Mmn, hmn.

SG : Les gens se rendent pas compte que c'est de l'abaissement de la femme faire ça.

A : Monsieur Gendron, je reviens à mon histoire. Les lifeguards un moment donné ils ont dit, là eux autres, le personnel de l'école ça a littéralement éclaté. Je le sais, moi j'étais là, j'étais quasiment voisin là. J'apprenais ça dans les journaux pis la télévision locale là-bas. Euh, les lifeguards qui étaient des filles, ont dit écoutez, on est prêts à faire une concession, parce que les musulmans ne voulaient pas voir un centimètre carré de peau des lifeguards.

RD : Mais tu baignes à [??].

A : Les lifeguards ont dit pour travailler, pour être efficaces, en cas de danger, il faut être en maillot de bain.

SG : Mais oui, mais oui.

A : Alors, ils ont dit O.K. la seule concession c'est des tee shirts à manches longues, mais pour ce qui est de nos jambes, y est pas question qu'on, parce que pour être efficaces pour nager, il faut les jambes nues.

SG : Pourquoi faire des concessions là, à cause d'une gang de vieux machos barbus dégeulasses qui sont arriérés comme là ça se peut pas?

A : Quand on vit à Rome, on vit comme un romain.

SG : Ouais, mais ça je comprends, mais c'est parce que le gars qui véhicule cette image-là de la femme, qu'il soit musulman ou canadien français, c'est un vieux barbu dégeulasse, euh, macho fini.

A : Oui c'est ça, parce que la confusion, là, ce qui arrive c'est que l'interprétation de pratiquer sa religion dans leur pays à eux et dans notre, notre philosophie, notre vision à nous elle est différente. Mais eux ils viennent chez nous. Alors adapte-toi mon petit gars là, parce que moi là, bon [???], j'ai pas choisi, c'est le destin.

RD : Ils peuvent. Ils peuvent pratiquer mais qu'ils viennent pas déranger tout le monde.

SG : Oui, mais attention, attention. Hier soir ç'a été très grave, moi ce que j'ai vue à Radio-Canada. Ils passent un extrait du Coran, une sourette, je sais pas trop comment ça s'appelle, et on donne le droit à l'homme de frapper sa femme! Mais c'est criminel! C'est un code religieux qui est criminel!

A : Monsieur Gendron, Monsieur Gendron, Monsieur Gendron.

SG : Oui.

A : Quand j'étais à Toronto j'avais des amis musulmans. J'en ai parlé avec eux autres, pis je me suis faite de très bons amis en passant. Des Afghans, des Iraquiens, des Iraniens.

RD : Ils sont pas tous de même.

A : Ça là –

SG : Ben, une société qui se tient debout, là, interdit le Coran. Tu mets ça à l'index. Aiye, battre les femmes.

A : Ça là, ils m'ont tous dit que ces quelques illuminés, pis ces illuminés-là, là, dans notre Charte des droits et libertés il faut éliminer ça, d'accord?

SG : Ben, il faut éliminer le texte.

A : Ben, voilà, parce l'interprétation il y a des limites. Il y a des interprétations dans la bible. Aiye, on vit-tu avec la bible nous autres à tous les jours là?

SG : Non.

RD : Non.

SG : On l'élimine de notre vie, pis on s'en porte mieux.

A : Alors, autant au Canada anglais qu'au Québec, là, moi, je, je vous dis je suis 100 % à l'immigration, mais les espèces d'illuminés de la religion, là, je m'excuse mais je vas vous raccompagner personnellement à l'aéroport avec quelques coups de pieds dans le cul, puis vous retournez d'où vous venez.

SG : Oui, mais c'est privé ça la religion.

A : Voilà.

SG : Ça pas d'affaire dans les écoles. Ça c'est sûr.

A : Ben oui, ben pourquoi on l'impose à tout le monde d'abord?

SG : Ben, je l'sais, je l'sais, vous avez raison.

RD : Parce qu'on est, on est mollusques.

[...]

RD : On va aller à Laval maintenant. Zaïde. Bonjour.

Z : Oui, bonjour.

RD : Zaïde, bonjour.

SG : Bonjour Zaïde.

RD : Zaïde, bonjour.

SG : Bonjour, Zaïde. Bonjour, Zaïde.

Z : Oui, c'est pour vous dire c'est, c'est Mademoiselle.

SG : Mademoiselle Zaïde, bonjour.

Z : Oui, oui, euh, bonjour. Premièrement je reviens sur le commentaire que vous avez fait tout à l'heure.

SG : Oui.

Z : En parlant que dans le Coran ils permettent –

SG : Oui.

Z : – de battre des femmes. Écoutez, euh, si vous étiez un homme beaucoup plus sensé, qui avait un peu, un, un minimum de discernement, [SG rit] vous iriez vérifier par vous-même.

SG : Oui

Z : Pis si vous lisez le Coran, il y a aucune loi qui légitime de battre des femmes.

SG : Mais pourquoi Jean-Michel Leprince –?

Z : Excusez-moi, excusez-moi j'ai pas terminé. C'est comme dans toutes les religions. Il y en a qui utilisent mal la religion et qui en font une mauvaise interprétation.

SG : Ah!

Z : Ça c'est libre à eux, mais quand vous lisez les faits, puis vous regardez les faits, c'est pas du tout écrit dans le Coran.

SG : Voyons donc, Jean-Michel Leprince a montré l'extrait hier à RDI au *Point*, une femme infidèle mérite d'être battue. L'homme peut battre sa femme. On a pas inventé ça.

Z : Non, non.

SG : C'est pas vrai. C'est pas vrai?

RD : Qu'est c'est qui est écrit d'abord?

SG : J'ai mon hostic de voyage.

RD : Attends un peu. Qu'est ce qui est écrit d'abord?

Z : Moi, je pourrais pas vous dire –

SG : Ah, ben vous l'avez pas lu! Moi je l'ai lu hier soir, sapristi!

Z : [???] pas écrit ce que vous dites, mais [??] parler là-dessous [??] comme vous dites –

SG : Ben oui, mais la religion qui autorise de battre des femmes c'est une religion de petits, trois petits points.

Z : – c'est pas, c'est pas [??], mais il faudrait, faudrait prendre de parcelles qui sont, euh, qui sont justement, qui, qui utilisaient la religion musulman, qui sont [??] –

SG : Ah, il y a toujours une question de contexte!

Z : C'est pas tout le monde qui est au courant. C'est pas tout le monde –

SG : Quand on parle de religion, il y a toujours une question de contexte!

Z : Moi, je suis pas musulmane [??????] –

SG : Pis ça toujours été rédigé par des maudits hommes machos qui ont voulu soumettre les femmes! C'est ça la maudite religion, peu importe la confession! Sans exception!

Z : Écoutez, vous, vous parlez sans, sans, sans aucune, [??] vous avez aucune connaissance là-dessous. [??] –

SG : Ah moi je connais rien, je suis un trou de cul de la dernière ordre!

Z : [?????]

RD : Zaïde, Zaïde –

Z : [????] mon commentaire?!

SG : Je peux pas faire mon show; la religion m'écœure! C'est justement d'avoir des femmes soumises. Avez-vous vu le reportage hier soir de la femme qui a été battue?

Z : Des femmes soumises!? Parce que les femmes en Occident, c'est pas de la, c'est pas de la soumission. La femme qui est objectivée –

SG : Ben oui.

Z : – qui, qui, qui est pris comme un objet?

SG : Ben oui.

Z : Alors c'est ça la libération de la femme? La femme qui, la femme qui vante son corps, qui vante sa sexualité, c'est ça la libération de la femme?

SG : Ben oui.

Z : Bravo. La libération [??]

SG : C'est ça la libération de la femme? De se baigner toute habillée dans une piscine à Brossard, pis d'imposer un système qu'on veut même pas chez nous?

Z : [????] porter mon commentaire?

SG : Merci. Bonsoir.

Z : Est-ce que je peux porter mon commentaire?

RD et SG : Oui.

Z : Comme [?] musulmane.

RD : Répondez donc à notre question.

Z : Oui, allô?

RD : Oui, répondez à notre question.

Z : O.K..

RD : Jusqu'ou doit-on aller?

Z : Donc, je veux juste donner ma, ma position concernant l'accommodement raisonnable.

RD : Oui, mais vous l'avez pas lu. Je vous ai demandé, euh, mais jusqu'ou doit-on aller dans l'accommodement?

Z : O.K., ce que je peux dire c'est que je suis pour, euh, l'accommodement raisonnable, parce que l'accommodement raisonnable, comme on, comme je te dis, je veux dire à la télévision c'est quoi. C'est l'obligation d'arrêter une règle conçue par une majorité dans le but de répondre aux besoins de, de certaines personnes –

SG : Bon, vous êtes étudiante en droit, première année, elle fait le droit.

RD : Alors, alors, attends un minute.

Z : – ou d'un groupe [?] ne soit ni victime de discrimination ni [??].

SG : Aiye ça c'est du pelletage de nuages. On pellète des nuages; on pellète des nuages.

RD : C'est raisonnable pour trois, pour trois?

Z : Est-ce que, est-ce que vous pouvez avoir, ah c'est quoi, c'est ça le, le mot « civilisé ». Je parle. Est-ce que vous pouvez [??] pendant que je parle et ensuite vous poserez vos commentaires? Donc je termine –

RD : Je vous pose une question. Je vous pose une question. C'est raisonnable pour trois dans deux mille à une école? C'est ça que vous voulez me dire?

Z : Ben, écoutez, c'est, c'est, l'accommodement raisonnable c'est ça. [???

RD : Est-ce que, ah, ben, laissez faire. O.K. C'est assez. Fermez ça. Non, non, vous parlez plus. Aiye, moi, le gramophone là, c'est assez. J'en ai assez. C'est, c'est, écoute-moi ben, là, faut, euh, faut se retenir là, parce que c'est, elle est en train de me choquer, moi. Pis moi qui est calme en plus d'habitude. On va aller à Tony à Laval. Tony, bonjour.

T : Ô, salut. Ça va bien?

RD : Oui, ça va bien.

T : Bonne émission les gars.

RD : Merci.

SG : Merci.

T : Elle était, elle était correct, elle là, là?

RD : Elle [??] la gramophone.

T : Elle [????????].

RD : Fait men, men, men, men, men. Ça passe le message. Quasiment comme, quasiment comme un syndicaliste de la CSN.

SG : Non, mais t'sais là? Non, mais c'est grave parce que, elle nous a obstiné. Imagine, dans le Coran c'est marqué là, de battre des femmes. C'est criminel. C'est une religion qui incite au crime.

RD : Ben oui. Tu lui demandes qu'est-ce qui est écrit, ben elle le sait pas.

SG : Elle l'a même pas lu.

RD : Elle prend la peine de nous appeler pour nous dire qu'on est pas correct, que ça existe pas, mais elle peut pas nous dire c'est, ce qui est écrit.

SG : Comme si le reportage de la madame de Radio-Canada hier était faux. Voyons donc, le texte était à l'écran; on l'a pas inventé.

RD : Bon. O.K. Qu'est-ce que vous avez à dire, Tony?

T : Moi, ce que je trouve qui est, qui est, ab- aberrant, c'est que ce monde-là sort de leurs pays, ah, à 80 % peut-être dû à des guerres de leur, de leur religion! Pis arrivent dans nos pays par après, pis y nous imposent leur religion.

SG : Mais c'est quoi la solution?

T : Dans pas grand temps, ce qui va falloir faire c'est faire une piste d'atterrissage pour les emmener pour les [?].

SG : Oui, pour, euh, l'arrivée de l'ambassade des [?].

T : Ben là on est rendu quasiment là, là.

SG : Oui, mais Tony là, on devrait pas se débarrasser de ça, la religion là. Ça a assez niaisé cette affaire-là.

T : Ben, c'est sûr.

SG : Oui.

T : C'est sûr.

SG : Ben oui.

T : Eux autres c'est, c'est, c'est rendu là, que c'est extrême, là. Euh, trois filles. Mettre des barricades, pis toute. Ça, ça, ç'a aucun sens.

SG : Ouais. Merci, Tony.

RD : Merci, Tony, de votre appel.

- pause publicitaire

RD : Un autre courriel de Mont St-Hilaire. « Je suis amérindienne. Je vis hors la réserve, donc je perds mes droits de – »

SG : Oui.

RD : « – ne pas payer de taxes, euh, euh, de le taux, je paie mes taxes. »

SG : Oui, oui, comme tout le monde là.

RD : En tout cas, ces gens-là s'en viennent ici, pis il faut accommoder pour eux des lieux de prière, des lieux de ci, des lieux de ça. Elle, elle dit, elle blague évidemment, elle dit si je m'en vais dans leur pays, est-ce qu'ils vont me faire venir du sirop d'érable pour m'accommoder?

SG : C'est vrai.

RD : T'sais tant, t'sais tant qu'à être niaiseux, là, euh, --

SG : Oui.

RD : Soyons-le sur toute, sur toute la ligne.

SG : Oui. C'est vrai. Ici, j'ai euh, Julie, 27 ans, de Montréal, qui dit, euh, « j'aurais bien aimé moi quand j'étais au secondaire pouvoir invoquer une raison semblable pour pas me baigner devant les gars. N'importe quelle fille avec un surplus de poids aujourd'hui, ou le gars maigre avec des boutons comme moi à l'époque. » Dieu sait que j'en ai un ici dans le dos. Elle est quand même obligée de s'exhiber devant les autres. C'est vrai. T'sais, un moment donné, tu la mets où ta limite?

RD : Il y a pas, il y a pas de passe droite.

SG : Non.

RD : Quand je dis niaiseux là, je dis pas niaiseux en m'adressant à ces gens-là. Eux revendiquent. Tu peux pas blâmer quelqu'un qui revendique. Le, le niaiseux –

SG : Le niaiseux c'est celui qui donne le droit.

RD : C'est ça. C'est en plein ça. C'est en plein ça. On va prendre un appel à Montréal. Rose maintenant. Rose, bonjour.

R : Allô, bonjour.

RD : Bonjour.

SG : Bonjour, Rose.

R : Mon Dieu, je suis étonnée de ce qui se passe au Québec.

[RD rit]

SG : Dans quel sens?

R : En 2006. Écoutez, je suis Haïtienne.

RD : Oui.

SG : Oui.

R : Je suis quelqu'un, je suis chrétienne.

SG : Oui.

R : Je pratique ma religion. 'Garde là, s'il y a quelque chose qui fait pas mon affaire, je reste chez nous. Je reste chez moi. Si à l'école il y a quelque chose. Mais quand même, c'est pas mon pays. Faut que les gens apprennent à comprendre. Ici c'est le Québec. Il y a des valeurs. Je comprends; on veut pas mettre notre religion de côté. C'est ben beau ça.

SG : Mmn hmn. C'est personnel ça, la religion.

R : Mais moi, je prie. Savez, je prie à tous les jours. Je m'en vais à l'église. Mais là, j'ai pas besoin d'aller exhiber ça partout.

SG : Mais voilà, vous allez à l'église pour faire ça.

R : Oui.

SG : Vous en faites une affaire personnelle.

R : Moi je prie chez moi.

SG : C'est ça.

R : J'ai déjà vu sur le journal que l'Université, j'sus à l'Université de Montréal, la Polytechnique a été poursuivie par les musulmans qui voulaient avoir une place pour prier. [????] Est-ce que tout le monde va demander une place pour prier? Là, là, pour trois personnes, faut payer de l'argent pour que les enfants barricadés, c'est aberrant, ça commence à être plate là.

RD : Oui, puis combien d'enfants on a brimé? Combien de personnes a-t-on brimé en faisant ça?

R : C'est leur dieu.

RD : T'sais? Brimer.

SG : Oui, puis en plus là ce qui m'inquiète moi c'est qu'elles ne doivent pas exhiber leurs charmes –

R : Quels charmes!

SG : – mais quoi, t'es-tu un objet sexuel, c'est quoi cette histoire-là?

R : Je m'excuse là. Charme de quoi?

SG : Oui, oui.

R : Pourquoi les dieux du monde? 'Garde-là, on va pas implanter le, le, l'Islam un peu partout dans le monde, je m'excuse là, c'est ça l'idée. 'Garde-là, c'est le Québec; si on n'est pas content, t'as qu'à t'en aller chez-vous.

SG : Mmn hmn.

RD : Il y a encore des avions qui partent.

SG : Bien, merci, euh, Rose.

RD : Merci Rose de votre intervention, on va aller à Cécile à Montréal. Cécile bonjour.

C : Oui, bonjour monsieur. Moi, mon nom c'est Cécile Carrier puis je suis haïtienne aussi.

SG : Oui.

C : Je suis bien contente qu'il y ait une haïtienne qui a appelé. Moi là, je vais vous dire, l'Arabe là qui a appelé tantôt, je voulais lui dire quelque chose –

SG : Oui, Zaïde, oui.

C : Dans sa race là, dans sa race là, c'est pas toutes les femmes arabes qui portent le voile, ça fait qu'elle devrait commencer par les accuser eux-autres. Puis je voudrais leur dire aussi, monsieur, les Arabes là, ils veulent tout sexuer. Ce sont des cochons, ce sont des porcs –

RD : Shu shu –

C : Ils, leur politique c'est de sexuer pour pouvoir tout condamner.

SG : Oui, mais regardez, y a des Canadiens français qui sont aussi pas mal orientés sur le sexe aussi là.

C : Bien oui mais ils devraient, ils devraient épouser la religion, euh, euh, arabe, moi je vous le dis. Puis je voudrais dire à cette femme que l'Occident lui donne beaucoup plus de respect que les gens dans son pays puis moi là, je veux dire, mon père est haïtien puis ma mère est haïtienne. Puis moi je vous dis, on est au Québec, on respecte la loi québécoise. Vous êtes pas contents, bien on peut-tu nous autres les haïtiens demander des églises vaudous dans les écoles puis j'sais pas.

RD : Aye, aye, aye.

C : On n'a jamais de problèmes avec –

SG : Non, mais si on suit cette logique-là –

RD : Ça commence là.

C : Monsieur, m'a vous dire quelque chose, on n'a jamais de problèmes avec les Irlandais, les Italiens, les Asiatiques –

RD : Les Chinois.

C : Les Chinois, les Italiens.

RD : Les Bouddhistes.

C : Non mais c'est vrai, ces gens-là se respectent. C'est toujours les mêmes câlice de personnes. En Espagne, de tous les pays où ils vont, ils font jaser, c'est, c'est clair. On vas-tu leur donner le Québec, christie?! Combien de temps est-ce que nous autres on va attendre, on va leur donner le Québec puis nous autres on ira peupler la [?!]?! C'est ça qu'ils veulent?! Bon.

SG : Merci Sophie. [rit]

RD : Merci Cécile de votre appel. On va aller retrouver Isabelle Vachon dans son studio pour connaître son sujet du *Grand Journal* à 11 h 00. Bonjour Isabelle.

- séquences d'Isabelle Vachon et de Dave Leclair
- pause publicitaire

RD : Euh, merci pour autant de courriels.

SG : Oui.

RD : Mais vous allez comprendre qu'on aura pas le temps de –

SG : Non, de tout lire ça.

RD : – tout lire ça avant la fin de l'émission. Mais t'as, t'as une précision –

SG : Oui.

RD : En partant à Benoît là, j'ai une précision que tu as reçue, euh, concernant justement le Coran?

SG : Le passage qui était hier cité de la Sourate quatre point trente-huit. Donc, pour contredire Zaïde qui était en feu tout à l'heure. Alors on dit pour celles qui ne le sont pas, donc les femmes qui ne sont pas vertueuses et obéissantes, euh, la Sourate dit : « Vous réprimandez celles dont vous avez à craindre l'inobéissance ». Imagine le texte borné, arriéré mental.

RD : Craindre l'inobéissance.

SG : Oui, et vous les relèguerez dans des lits à part et vous les battrez. Aille, ça c'est fort. Donc, si on te bat c'est parce qu'on t'aime, c'est parce que Mahomet le dit. Sourate 4.38, vous les battrez. Puis là, les caves qui nous disent, ben là, « c'est ma religion, c'est marqué dans le livre. » Qui a écrit le livre? Bande d'incultes. C'est des hommes, des vieux machos finis qui voulaient vous soumettre il y a 2 000 ans, il y a 1 000 ans. « Mais c'est écrit dans le livre, y a fallu que je fasse ça, y mette un foulard, c'est écrit dans le livre. »

RD : O.K.

SG : Arrive donc en 2006, gilling, gilling.

RD : O.K., on s'en va à Benoît.

SG : C'est bon pour les catos là.

RD : Calme-toi, calme-toi, calme-toi. Ça va. À Benoît.

B : C'est au 7^e siècle que ç'a été écrit le Coran en passant.

SG : Comment?

B : Le 7^e siècle.

SG : Oui, oui, dans les années six cent.

B : Et, et c'est encore le Moyen-âge.

SG : Oui, oui, oui.

B : Oui, ça marche encore comme ça.

SG : Mais essaie de croire que du monde se base sur la Bible ou la Tora ou toutes ces niaiseries-là.

B : Non, la différence Stéphane c'est qu'on peut interpréter la Bible, on peut pas interpréter le Coran, faut l'appliquer à la lettre. C'est ça la différence. C'est pour ça qu'il y a des extrémistes.

SG : Oui, mais il y a le Code criminel aussi. Le Code criminel on peut l'appliquer à la lettre puis les batteurs de femme.

B : Bien oui, j'espère. J'espère. Attends-toi à des belles lettres Stéphane là. Demain, demain matin là, tu vas en avoir dans ton casier, check ben ça.

SG : Ou je vais être passé par le patron au bureau. [RD rit]

B : J pense pas!

RD : OK, alors à midi aujourd'hui, Benoît?

- séquence de Benoît

RD : On va, on va retourner à nos appels. On a Julie à Montréal. Rapidement, bonjour.

Julie : Oui, bonjour.

RD : On vous écoute.

J : Euh, oui, moi, euh, pour commencer ce que je veux dire c'est que, quand moi j'étais plus jeune, j'étais grassette puis veux, veux pas, j'étais obligée de me baigner devant tout le monde.

SG : Oui, oui.

J : Puis ensuite, est-ce qu'il y a juste une école dans tout le Québec où il y a une piscine puis que les musulmans ont droit à ça?

RD : Ça, c'est la question qu'il faut poser.

SG : Bien, c'est une de trop. Imaginez s'il y en a d'autres.

RD : Ça, c'est une plainte de parents qui est arrivée ici au Service des nouvelles de TQS qui a fait qu'on est allé vérifier parce qu'il y a peut-être bien des gens qui endurent; ils disent pas un mot; ils disent « ah, il faudrait pas soulever le couvercle des, des, des fois qu'ils se mettraient à nous haïr puis quand ils nous haïssent, ça dure longtemps. »

J : Moi, je pense que –

RD : La peur, la peur.

J : Ce qui est bon pour un est bon pour l'autre. Si c'est bon pour une école, ça devrait être bon pour les autres.

RD : C'est ça.

J : Si c'est pas bon pour une école, bien qu'ils l'enlèvent tout court puis qu'y arrêtent de nous écoœurer avec ça.

RD : Euh, mais je vais vous dire une chose : ensemble, ils sont capables de faire beaucoup, beaucoup de demandes à gauche et à droite.

SG : Oui, mais c'est parce qu'attention là. S'ils viennent ici, les femmes musulmanes puis Fatima Houda-Pépin est un très bel exemple de femme libérée.

RD : Oui.

SG : Quand tu viens ici, nous autres la femme est l'égal de l'homme. Si t'es pas content, bien retourne-toi en chez-vous. C'est tout. Ou on va t'arrêter puis on va te mettre en prison parce que si ta religion incite à battre ta femme, moi je saisis le Coran, je saisis ta religion, je ferme les mosquées puis c'est terminé. Merci bonsoir.

J : Ben d'accord.

SG : J'en ai assez soupé de ces maudites niaiseries-là. Voyons donc, il y a une religion qui va faire l'apologie de l'abus d'enfants puis on va tolérer ça, c'est la même chose pour les femmes.

RD : Ah non, ça peut aller très loin puis c'est, c'est contre ça qu'il faut, je pense, se prémunir, quand on dit là, est-ce qu'on est en train de faire des accommodements qui finissent par ne plus avoir d'allure?

SG : Il y a des religions qui ont pas d'allure. Je m'excuse mais il y a des religions, puis je pense, y a-t-il une religion qui a de l'allure au, premièrement?

RD : Bien là, embarque-toi pas dans la généralité de tout ça. Merci beaucoup, Julie, de votre appel. J'ai un petit commentaire de, de Monsieur Apage de Saint-Adèle qui dit « Bonjour messieurs, j'en ai raz-le-bol de ces gens qui viennent chercher une meilleure vie chez nous mais qui nous imposent leurs lois ».

SG : Mais attention –

RD : La, la France a su se tenir debout.

SG : Oui, oui, oui. La loi sur la laïcité, voilà.

RD : Merci d'avoir été là.

SG : Merci.

RD : À demain matin, neuf heures.

ANNEXE B

Décision du CCNR 05/06-1605+ TQS concernant un épisode de *L'Avocat et le diable* (accommodements)

Les plaintes

Le CCNR a reçu 24 plaintes portant sur cet épisode de *L'avocat et le diable* pendant le mois de mai 2006. Quatre des 24 plaignants ont remis leur Demandes de décision. Les plaintes de ces quatre-là sont reproduites ci-dessus.

Dossier 05-06-1605

Madame la Secrétaire générale :

Je désire déposer une plainte contre TQS pour la diffusion de propos violant le *Règlement sur la télévision*, 1987, SOR/87-49.

La plainte concerne un ou plusieurs propos offensifs, et discriminatoires vis-à-vis à la religion musulmane, et de mon origine arabe ciblés par les animateurs Richard Desmarais et Stéphane Gendron, dans le cadre de l'émission *L'avocat et le diable*, diffusée le 9 mai dernier, de 9h à 10h.

Durant l'émission mentionnée, Monsieur Stéphane Gendron, a insulté la religion musulmane en disant que « c'est une religion de trois points ». Loin de respecter le professionnalisme et l'intégrité de leur profession, les animateurs ne laissaient pas une dame montréalaise musulmane exprimer son avis et se moquait d'elle. Par contre ils discutaient joyeusement avec celle qui avait qualifié les Arabes de « cochons »; M. Desmarais avec moquerie lui a demandé de baisser la voix pour ne pas être entendue des Arabes. Ne fallait-il pas couper la ligne ? Les deux animateurs ont même audacieusement ajouté que les arabes doivent partir par avion.

Les commentaires des animateurs de ce programme provoquent la haine, le mépris et la discrimination contre les arabes et les musulmans. Ils n'ont aucun respect des valeurs démocratiques ni du bien-être général des citoyens arabes et musulmans. Ceci constitue une violation à la sauvegarde de la dignité de nos communautés et porte atteinte à notre honneur, notre réputation, voire nos droits fondamentaux de liberté. Étant donné que ceci n'est pas la première fois que TQS diffuse des propos discriminatoires contre des personnes de la communauté musulmane, je demande au CRTC de tenir une audience publique pour juger de la responsabilité de l'émission en question et de ses animateurs de l'article 5(1) (b) du *Règlement* et à la violation de la *Charte du Québec* (1982, c.61, a.4.) : « Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet. »

Je demande au CRTC de prendre en charge cette plainte et d'exercer éventuellement son pouvoir d'imposer à TQS la pénalité financière qu'autorise la loi, advenant la détermination de violation du *Règlement*.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes cordiales salutations.

Les lettres des trois autres plaignants étaient identiques (Dossiers 05-06-1609, -1614 et -1621) :

Station de télévision ou de radio : TQS
Titre de l'émission en cause : *L'avocat et le diable*
Date de la diffusion de l'émission : le 9 mai 06
Heure : 9h - 10h

Monsieur le Directeur général :

Je désire déposer une plainte contre TQS pour la diffusion de propos violant le *Règlement sur la télévision*, 1987, SOR/87-49.

La plainte concerne un ou plusieurs propos offensifs, et discriminatoires vis-à-vis à ma religion musulmane, et de mon origine arabe ciblés par les animateurs Richard Desmarais et Stéphane Gendron, dans le cadre de l'émission *L'avocat et le diable*, diffusée le 9 mai dernier, de 9h à 10h.

Durant l'émission mentionnée, les animateurs ont insulté la religion musulmane en disant que c'était « une religion de trois points ». Loin de respecter le professionnalisme et l'intégrité de leur profession, les animateurs ne laissaient pas une dame montréalaise musulmane exprimer son avis. Par contre ils discutaient joyeusement avec celle qui avait qualifié les Arabes de « cochons »; ils lui ont demandé de baisser la voix pour ne pas être entendue des arabes. Est-ce suffisant pour nous biaiser? Ne fallait-il pas couper la ligne? Ils ont même audacieusement ajouté que les arabes doivent partir par avion.

Les commentaires des animateurs de ce programme provoquent la haine, le mépris et la discrimination contre les arabes et les musulmans. Ils n'ont aucun respect des valeurs démocratiques ni du bien-être général des citoyens arabes et musulmans. Ceci constitue une violation à la sauvegarde de la dignité de nos communautés et porte atteinte à notre honneur, notre réputation, voire nos droits fondamentaux de liberté. Étant donné que ceci n'est pas la première fois que TQS diffuse des propos discriminatoires contre des personnes de la communauté musulmane, je demande au CCNR de tenir une audience publique pour juger de la responsabilité de l'émission en question et de ses animateurs de l'article 5(1) (b) du *Règlement* et à la violation de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1982, c.61, a.4.) : « Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet. »

Je demande au CCNR de prendre en charge cette plainte et d'exercer éventuellement son pouvoir d'imposer à TQS la pénalité financière qu'autorise la loi, advenant la détermination de violation du *Règlement*.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes cordiales salutations.

Le 29 juin et le 6 juillet, le CCNR a reçu les lettres suivantes des plaignants des dossiers 05-06-1609 et -1621 respectivement. Encore une fois, les lettres étaient identiques :

Monsieur le Directeur général :

Ceci est pour demander la prise de décision contre TQS en référence de ma plainte contre TQS. Après trois semaines, je n'ai reçu aucune réponse de la part de la chaîne en question

répondant à mes préoccupations. Ceci m'affirme l'attitude irrespectueuse, offensive, et discriminatoire vis-à-vis à ma religion musulmane, et de mon origine arabe non seulement des animateurs Richard Desmarais et Stéphane Gendron, mais aussi de l'administration de la chaîne même.

Etant donné que ceci n'est pas la première fois que TQS diffuse des propos discriminatoires contre des personnes de la communauté musulmane, je réitère mes demandes au CCNR de tenir une audience publique pour juger de la responsabilité de l'émission en question et de ses animateurs de l'article 5(1) (b) du *Règlement sur la télévision*, 1987, SOR/87-49, et à la violation de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1982, c.61, a.4.) : « Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet ».

Je demande aussi au CCNR d'exercer éventuellement son pouvoir d'imposer à TQS la pénalité financière qu'autorise la loi, advenant la détermination de violation du *Règlement*.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes cordiales salutations.

La réponse du télédiffuseur

TQS a envoyé la même réponse en date du 6 juillet à tous les plaignants :

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de la lettre que vous nous avez faite parvenir via le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion (CCNR) et dans laquelle vous nous faites part de votre insatisfaction concernant l'émission *L'avocat et le diable* diffusée à notre antenne le 9 mai dernier.

Nous regrettons sincèrement que les paroles de MM. Gendron et Desmarais vous aient offensé et nous nous en excusons. Par contre, dans un premier temps, nous croyons qu'il est important de contextualiser les propos qui ont été tenus lors de cette émission. En effet, les animateurs commentaient l'actualité récente et tout particulièrement une nouvelle qui avait fait couler beaucoup d'encre et suscité beaucoup de commentaires à savoir la décision d'une école de faire passer un examen de natation à trois étudiantes musulmanes à part des autres élèves et après avoir caché toute vue sur la piscine.

Cette situation a fait ressortir de façon marquée les différences entre les différentes religions et certains effets particuliers de l'application stricte de celles-ci au niveau des écoles et de la très grande difficulté d'appliquer le devoir d'accommodement mis de l'avant par la Cour Suprême. Il faut souligner que cette histoire faisait suite également à l'affaire du port du kirpan dans les écoles.

Dans ce contexte, il est faux de prétendre que la religion ait été ciblée en tant que telle mais il s'agissait plutôt d'un événement incontournable de l'actualité qui pouvait légitimement être commenté par les animateurs de cette émission.

Ceci étant dit, nous vous soumettons que ces commentaires ne faisaient que soulever les difficultés soulevés par l'application stricte d'une religion dans un cadre différent et que même si certains pourraient considérer ces commentaires comme discriminatoires, ceux-ci n'étaient pas abusifs et pouvaient se justifier dans un contexte où, en toute objectivité, les autorités scolaires ont essayé de composer avec certaines particularités de cette religion.

Le Conseil canadien des normes a même reconnu que dans une société aussi évoluée que la nôtre, il était même acceptable de souligner certains préceptes religieux avec humour sans que cela puisse constituer du mépris ou une discrimination indue ou abusive. Nous vous référons à différentes décisions du CCNR dont les décisions 93/94-0213, 94/95-0005, 97/98-0560, 97/98-0644, 98/99-0402 et 01/02-0279.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Correspondance additionnelle

Les quatre plaignants ont remis leurs Demandes de décision accompagnées de la note suivante. Le CCNR a également reçu trois autres Demandes de décision des individus qui n'ont pas soumis une plainte initiale.

Je vous ai déjà fait part de l'indignation suscitée chez ma famille ainsi que chez notre communauté par les commentaires des MM. Gendron et Desmarais, lors de leur émission du 9 mai 2006 à la chaîne TQS. Ces commentaires ont été proférés à l'encontre de la communauté arabe et de la communauté musulmane, dans le cadre d'une discussion sur la décision d'une école de faire passer un examen de natation à trois étudiantes musulmanes à part des autres élèves et après avoir caché toute vue sur la piscine.

J'ai bien reçu une lettre de la part de TQS où Mme [la Vice présidente] a écrit qu'elle regrette l'incident. D'ailleurs sa réponse ne fut qu'un formulaire convenu contenant des citations hors contexte qui ne répondent en rien à mes inquiétudes quant aux propos ouvertement haineux proférés sur la chaîne TQS. Ce n'est pas moi seulement qui ai été offensé, c'est la loi qui a été bafouée. Si Madame la vice présidente s'excuse, j'aurais bien aimé croire à la sincérité de ses « paroles », mais malheureusement le reste de sa lettre de deux pages témoigne que Madame n'a pas pris le temps de lire la plainte : plusieurs points lui ont complètement échappés.

Madame la Vice Présidente ne s'est pas attardée au fait que le sujet de la lettre ne fut guère celui qui « avait fait couler beaucoup d'encre et suscité beaucoup de commentaires ». Quoique de tels accommodements aient été mis à l'avant par la Cour Suprême, ce fut la teneur générale des commentaires des deux animateurs qui suscitait l'indignation. Quand les animateurs d'un programme supposé professionnel et crédible qualifient la religion musulmane de « trois points », encouragent les spectateurs qui appellent à insulter les arabes et les qualifier de « cochons », et proposent en moquerie aux arabes « d'aller par avion », c'est grave! Ce fut explicitement ces propos que nous jugeons offensives, ce contexte qui témoigne d'un manque de respect pour nos communautés culturelles et d'une incitation à la haine raciale qui sont absolument inacceptables.

Quant aux décisions du CCNR auxquelles Madame [la Vice Présidente] fait référence, elles sont hors du sujet en question puisqu'il ne s'agit pas d'une émission humoristique qui fait de la satire mais des animateurs qui « commentent l'actualité » et qui étaient censés illuminer les spectateurs sur la diversité des échelles plutôt que de susciter la haine publique contre une religion ou une race. La liberté d'expression et le multiculturalisme font la richesse de la société, en revanche il s'agit de commentaires discriminatoires abusifs qui ne peuvent être justifiées ni acceptés sous aucun prétexte; bien plus graves et directes que ceux qui furent le sujet de la décision du CCNR 04/05-1729 rendue le 9 septembre 2005, ainsi que celle du CCNR 98/99-1184 rendue le 21 février 2000. Les insultes qui figuraient dans l'émission de *L'avocat et le diable* donnent la voie aux esprits limités d'infecter la société avec leur mentalité incapable de tenir lors d'un débat intellectuel fondé sur la réalité et l'objectivité.

Je demande au CCNR de :

1. Condamner l'attitude laxiste TQS envers l'éthique journalistique, en particulier sur les questions de respect des communautés culturelles et d'incitation à la haine raciale,
2. Tenir une audience publique pour juger de la responsabilité de l'émission en question et de ses animateurs à la violation de l'article 2 du *Code de déontologie de l'ACR*, de l'article 5(1) (b) du *Règlement sur la télévision*, 1987, SOR/87-49, et de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1982, c.61, a.4.),
3. D'exercer éventuellement son pouvoir d'imposer à TQS la pénalité financière qu'autorise la loi, advenant la détermination de violation du *Règlement* et du *Code de déontologie*.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes cordiales salutations.